



À : Monsieur l'inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services de l'Éducation Nationale
de Lot-et-Garonne

Objet : Évaluations d'écoles

Monsieur l'inspecteur d'Académie,

La mise en œuvre à marche forcée des évaluations d'écoles suscite un malaise au sein de nombreuses équipes pédagogiques. Alors que les conditions d'exercice du métier sont déjà extrêmement dégradées, les collègues vivent mal les pressions et menaces visant à leur imposer coûte que coûte la participation à ce dispositif.

Or, rappelons que si les évaluations d'école sont cadrées par le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE) créé par la loi dite « Pour une École de la confiance » et dont les missions sont définies dans le Code de l'éducation, aucun nouveau texte réglementaire n'a encore été promulgué pour la mise en œuvre concrète de cette procédure. La participation à une évaluation d'école ne figure pas dans les obligations réglementaires de service des enseignants du 1^{er} degré.

Aussi, nous vous demandons que les évaluations d'école ne soient mises en œuvre que sur la base du volontariat, c'est-à-dire qu'aucune école, qu'aucun collègue ne soit contraint·e de les mettre en œuvre et a fortiori sanctionné·e en cas de refus.

Nous vous demandons à être reçu·es en urgence sur cette question.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, monsieur l'inspecteur d'Académie, à notre attachement au service public d'éducation.

Stéphane HUTEAU pour le SGEN-CFDT 47
Eric LAFOND pour le SNUDIFO47
Thierry LANCELLE pour le SE-UNSA 47
Sandrine TASTAYRE pour la FSU-SNUipp 47